



SECTION 6 – DOCUMENTS REQUIS
<input type="checkbox"/> Formulaire budgétaire (veuillez conserver les pièces justificatives, car des vérifications pourraient être réalisées de façon aléatoire)
<input type="checkbox"/> Rapport annuel
<input type="checkbox"/> États financiers
CORRESPONDANCE
<i>La reddition de comptes et les documents associés devront être acheminés à la Table des préfets avant le 1^{er} juin 2022, à l'attention de madame Sabrina Barbeau, responsable des dossiers en développement social, par courriel au sbarbeau@prefetslanaudiere.com.</i>